

SAUMON DE L'ALLIER : quand les intérêts personnels et l'ignorance délibérément

Suite

LOGRAMI a présenté un diaporama d'analyse des données, faisant comme à son habitude preuve de la rigueur scientifique attendue et de la vulgarisation souhaitée dans son rôle d'aide à la gestion. Faute d'arriver à contester les faits sur le fond, le « Club de Chanteuges » a fait plusieurs tentatives pour en délégitimer les éléments pourtant factuels. Mais les deux représentantes de LOGRAMI ont parfaitement répondu et montré la mauvaise foi des demandeurs, qui n'arrivant pas à diminuer la portée du document ont fini par reprocher à LOGRAMI de ne pas présenter les données compilées de 2022 (le 13 janvier 2023 !). Quand on sait le travail que cela représente, on ne peut qu'être choqué par le procédé. Mais il est toujours plus facile d'accuser le thermomètre d'être responsable de la maladie que de soigner celle-ci.



Chanteuges

ANPER-TOS a demandé quel était le nombre exact de saumons capturés à Vichy (environ 26) pour la campagne d'alevinage 2023, le ratio mâles-femelles, et l'origine (Chanteuges ou sauvages) de ces poissons. Il a été seulement dit qu'il y avait une majorité de mâles. Renseignements (pris auprès de tiers) il y aurait 13 femelles, soit entre 150.000 et 170.000 alevins potentiels, et 7 femelles pouvant être

reconditionnées plus de deux fois. Le tout destiné à être essentiellement mis dans des eaux atteignant régulièrement 25 degrés en été. On s'attend à un déversement d'alevins issus des saumons adultes (piégés à Vichy) en amont de Poutès, et de 150 000 autres, issus des géniteurs "enfermés", en aval immédiat (Langeac-Poutès), malgré les inconvénients pointés par LOGRAMI concernant ce secteur, qui comprend souvent des nids de fraie de saumons avec le risque de concurrence spatiale et alimentaire entre juvéniles élevés et sauvages. Si Chanteuges décidait d'utiliser les géniteurs "enfermés" pour l'alevinage – ce qui est contraire aux règles fixées par le Conseil scientifique comme au Plagepomi, – nous contesterions sans doute le procédé devant les tribunaux.

Le président de LOGRAMI s'est à nouveau plaint de l'opacité des agissements de Chanteuges et du manque de communication de la pisciculture. On n'est même pas sûr que les prescriptions, quelles qu'elles soient, seront respectées par cette pisciculture de droit privé mais vivant de fonds publics heureusement de moins en moins disponibles. Le représentant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a en outre rappelé que l'agence n'avait pas vocation à subventionner la pêche, ni des actions contraires au Plagepomi (1).

Quoi qu'il en soit 2023-2024 devraient être les dernières campagnes d'alevinage puisque le contrat passé dans le cadre du plan Loire s'arrête à cette date. Il sera alors grand temps de passer à la résolution des vrais problèmes. ANPER-TOS s'en est largement inquiétée et nous renvoyons les lecteurs à notre prise de position officielle publiée l'an dernier <https://www.loireetterroirs.com/produit/26/9782917334225/la-loire-et-ses-terroirs-n-108>

En résumé, il y a ceux qui veulent sauver le saumon, ceux qui veulent sauver la pisciculture, et parmi ces derniers, ceux qui rêvent de rouvrir la pêche du saumon dans le Haut-Allier. La question est portée plus ou moins officiellement par Chanteuges depuis 2013 et relayée par d'autres partenaires de la Haute-Loire. ANPER-TOS a eu l'occasion de se prononcer : si un nombre suffisant de saumons, permettant la pérennité et l'expansion de l'espèce, étaient comptabilisés à Langeac ou Poutès à une date permettant leur reproduction dans de bonnes conditions, on pourrait envisager une ouverture en aval du point de référence choisi. Le Conseil scientifique avait également rappelé en 2019 que tant que le ratio de remplacement d'un poisson sauvage par un autre n'était pas atteint, cette réouverture est inenvisageable. On en est loin bien malheureusement. Mais voilà des gens qui sans se démonter passent d'une demande (en 2015) de réouverture de la pêche à celle d'un plan d'urgence, uniquement basé sur plus d'alevinage !

Mais si on commençait par soigner les multiples maux dont souffre la rivière - pompages agricoles dérogatoires mais "régulièrement" prolongés, pollutions, ruptures de continuité... - il y aurait nettement plus d'eau pour l'Allier et ses affluents et le saumon aurait moins de difficultés à assurer sa survie. On souhaiterait même trouver une solution permettant de sauver les emplois de la pisciculture de Chanteuges en-dehors de toute utilisation comme « soutien d'effectifs ». Seulement les responsables locaux qui pensent par ailleurs et bien à tort que cette affaire du saumon de Loire ne devrait relever que du Haut-Allier alors que la sauvegarde de l'espèce relève de la politique de bassin (art R-436-44 et suivant du Code de l'Environnement) et donc du patrimoine national commun, soutiennent des personnes employant des procédés douteux pour faire perdurer cette entreprise, dont on rappellera que malgré son appellation autoproclamée de CNSS, elle n'est ni « conservatoire », ni « nationale », ni en mesure de produire du saumon « sauvage », si les mots ont encore un sens.

ANPER-TOS

(1) Extrait du programme d'intervention 2022-2024 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (page 27) :
« Les opérations de repeuplement et de soutien d'effectifs éventuellement éligibles aux aides de l'agence sont exclusivement des opérations faisant face à une situation d'urgence et justifiées scientifiquement par des conditions environnementales, climatiques menaçant d'extinction à court terme l'espèce concernée dans l'habitat considéré. Cette décision d'aide est soumise au cas par cas à l'avis du conseil d'administration (CA). L'accompagnement financier des opérations de soutien d'effectifs en saumons s'arrêtera au-delà de 2024 compte tenu de la mise en service des nouveaux aménagements du barrage de Poutès. »